



LFDE

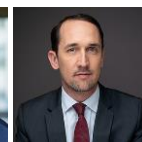


TOCQUEVILLE

GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTÉ

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 JANVIER 2026

Alvaro
Ruiz-NavajasPierre
Schang

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : - chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale : et - poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des émetteurs exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière. Toutefois, le Compartiment ne bénéficie pas du Label ISR.

Actif net global 841,66 M€
VL part MH 13 726,16 €

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*

Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis 100%

* Depuis le 02 juil. 2021

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	11/05/2009
Date de 1ère VL de la Part	22/09/2022
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Article 9
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part MH	FR0014003QV0
Ticker Bloomberg part MH	LBIAEME FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	100 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,76% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	4,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION QUANTALYS™

Actions Sectorielles Environnement

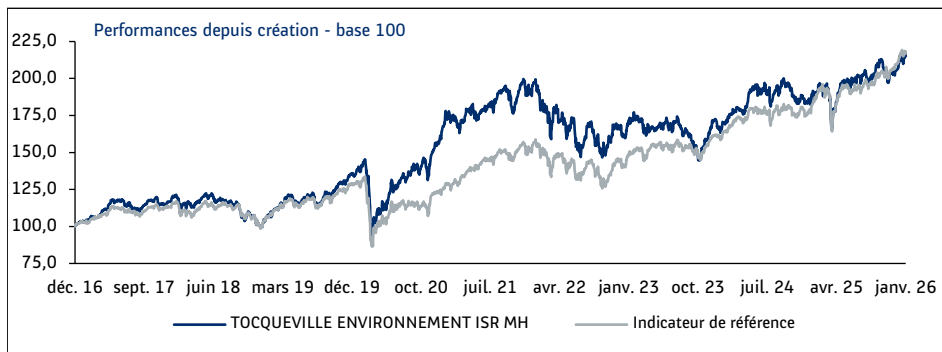


Au 30-04-2025

PROFIL DE RISQUE



Performances arrêtees au 30 janvier 2026



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Afin d'afficher un historique complet les performances et indicateurs de risques sont calculés à partir de la part TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I (dont les frais de gestion fixes réels appliqués par le passé peuvent avoir été différents de ceux actuels) pour les périodes antérieures au 22/09/2022.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	4,21%	4,21%	13,33%	26,04%	22,98%	109,54%
Indicateur de référence	3,22%	3,22%	16,27%	45,95%	75,19%	117,96%
Ecart de performance	0,99%	0,99%	-2,94%	-19,91%	-52,21%	-8,42%

PERFORMANCES ANNUELLES

	2025	2024	2023	2022	2021
OPC	12,59%	6,84%	7,91%	-21,56%	17,99%
Indicateur de référence	19,80%	8,79%	15,80%	-10,64%	24,91%
Ecart de performance	-7,21%	-1,95%	-7,89%	-10,92%	-6,92%

PERFORMANCES ANNUALISÉES

	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	8,02%	4,22%	8,43%
Indicateur de référence	13,43%	11,85%	8,90%
Ecart de performance	-5,41%	-7,63%	-0,47%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE

	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	Depuis création
Volatilité de l'OPC	12,58%	15,92%	14,56%	16,99%	17,31%
Volatilité de l'indicateur de réf.	9,71%	14,19%	12,08%	13,80%	15,27%
Tracking error	7,13%	7,43%	7,08%	7,42%	6,88%
Ratio de Sharpe	1,07	0,70	0,34	0,14	0,44
Ratio d'information	-1,58	-0,40	-0,77	-1,03	-0,07
Beta	-	0,99	1,05	1,11	1,04

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale depuis création	-35,71%	19/02/2020	18/03/2020	207 jours
Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).			
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.			
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.			
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.			
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.			

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

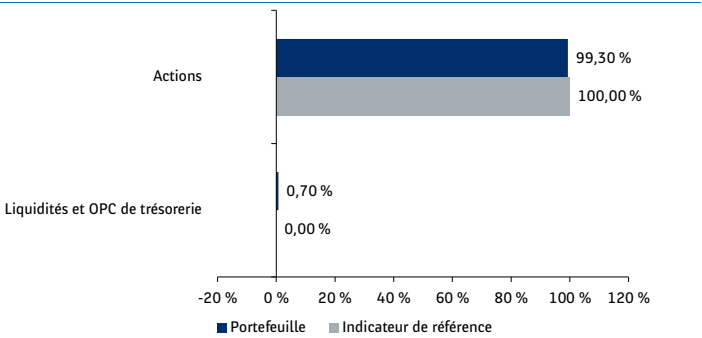
En janvier, dix pays européens ont signé un engagement prévoyant 9,5 milliards d'euros d'investissements et 100GW de capacité en énergie éolienne offshore dans le cadre de projets conjoints en mer du Nord, appelé la Déclaration de Hambourg. Ces projets seront directement connectés à plus d'un pays, afin de rendre les infrastructures plus efficaces en termes d'empreinte environnementale et de performance globale et devrait créer plus de 90.000 emplois et réduire les coûts de production d'électricité. À une époque où la souveraineté devient l'un des enjeux majeurs, la sécurité énergétique demeure au premier plan et les investissements dans ce secteur continuent d'augmenter. L'électrification comme la souveraineté énergétique sont deux axes centraux du fonds Tocqueville Environnement ISR.

Le portefeuille a surperformé son indicateur de référence en janvier, porté principalement par son positionnement dans la Technologie et la sous-pondération dans la Consommation Discrétionnaire. Les principaux contributeurs positifs en relatif sur la période ont été ASM International (+36,5%), ASML (+32,4%), Prysmian (+16,3%) et l'absence de SAP (-18,1%). A l'inverse, les plus fortes contributions négatives en relatif sont venues de Kion (-12,5%), SPIE (-6,0%), Acciona Energías (-4,4%) et Klépierre (-4,4%).

En janvier, nous avons renforcé Prysmian, Unibail-Rodamco-Westfield, introduit Atlas Copco tout en réduisant Klépierre, NKT et Schneider Electric. Nous avons aussi effectué des prises des profits sur ASML, ASM et Siemens.

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	42
Exposition globale	99,30%
Risque spécifique (1 an)	7,42%
Risque systématique (1 an)	14,08%
Poids des 10 premiers titres	35,47%
Poids des 20 premiers titres	60,84%

10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	5,38%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	3,94%
PRYSMIAN SPA	Industrie	Italie	3,75%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	France	3,44%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	3,44%
ERG SPA	Services aux Collectivités	Italie	3,37%
NEXANS SA	Industrie	France	3,28%
GETLINK SE	Industrie	France	3,09%
SPIE SA	Industrie	France	2,90%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Immobilier	Espagne	2,88%

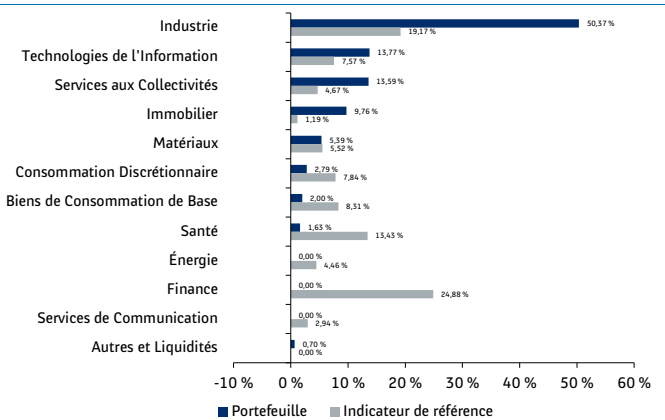
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
PRYSMIAN SPA	3,75%	0,23%	3,51%
ERG SPA	3,37%	-	3,37%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,44%	0,08%	3,36%
NEXANS SA	3,28%	0,04%	3,24%
GETLINK SE	3,09%	0,04%	3,05%

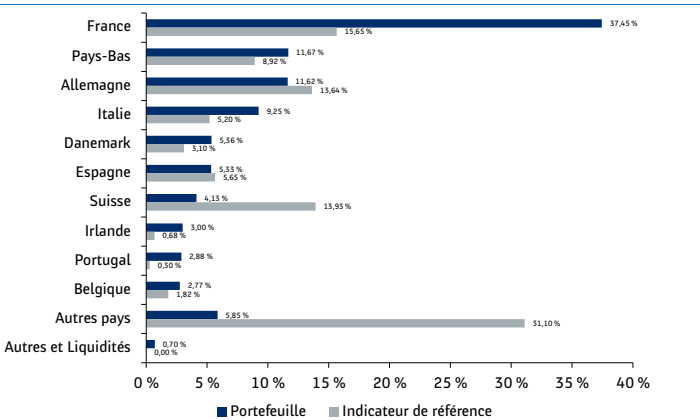
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
ROCHE HOLDING AG	-	2,12%	-2,12%
HSBC HOLDINGS PLC	-	2,00%	-2,00%
ASTRAZENECA PLC	-	1,91%	-1,91%
NOVARTIS AG	-	1,88%	-1,88%
NESTLE SA	-	1,62%	-1,62%

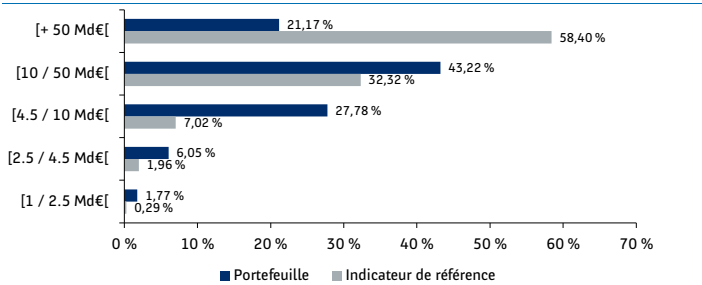
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



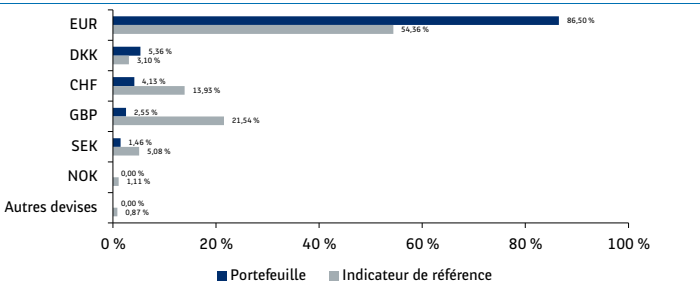
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.
Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.



LFDE



TOCQUEVILLE

GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTÉ

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 JANVIER 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité ¹
Taux de Sélectivité ²	20%
Score GREaT le plus faible du portefeuille ³	6,11
Score GREaT pivot ⁴	5,65

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

² Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

³ Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

⁴ Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT



Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.



Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.



Transition Énergétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.



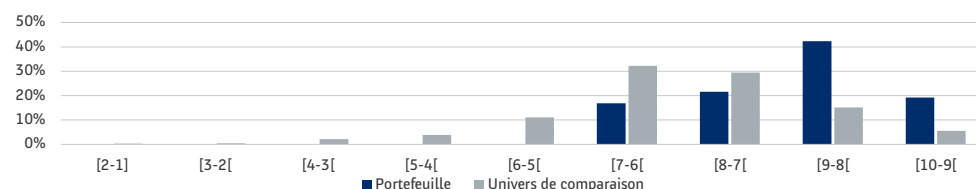
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portfeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	7,22	100,0%	6,86	100,0%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	7,58	100,0%	6,33	100,0%	
E - Transition Énergétique	7,96	100,0%	6,91	100,0%	
T - Développement des Territoires	7,38	100,0%	6,41	99,9%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
ABB LTD	2,4%	10,00	25,6%	26,7%	26,5%	21,2%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,4%	10,00	23,5%	19,9%	33,5%	23,1%
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA	2,4%	9,72	7,8%	30,7%	25,6%	36,0%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,4%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE	2,1%	9,57	13,0%	33,6%	18,8%	34,6%



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTÉ

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 JANVIER 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

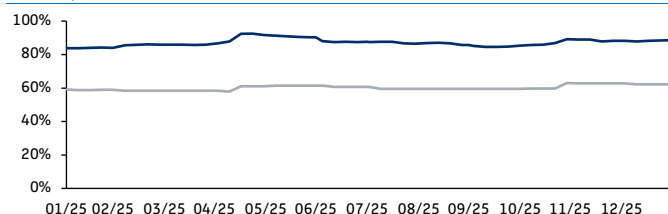
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	92,8%	80,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	88,6%	62,1%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Rémunération responsable	90,2%	69,9%
Taux de Couverture	98,2%	97,9%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



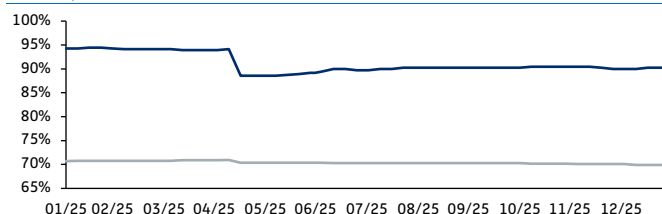
■ Portefeuille

■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Rémunération responsable Source(s) : ASSET4	Part des entreprises qui prennent en compte des critères extra-financiers dans la politique de rémunération de leurs dirigeants.	%

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).

- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).

- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).

- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthFinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.